



# PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG DE **MURIANETTE**

COMPTE-RENDU

RÉUNION PUBLIQUE DU 4 NOVEMBRE 2024



**CONTEXTE**

**SYNTHÈSE DES ECHANGES**

# CONTEXTE

## RÉUNION PUBLIQUE DU 4 NOVEMBRE 2024

La réunion publique du 4 novembre 2024, clôture l'étude Coeur de Villes Coeur de Métropole, étude programmatique menée pour la requalification des espaces publics du centre-bourg de Murianette.

Cette réunion publique d'information avait pour but de présenter la démarche de concertation menée en parallèle de l'étude d'une part, et de présenter le scénario long terme retenu ainsi que les 3 secteurs de projet à court terme, d'autre part. Suite à cette restitution, un temps d'échange a permis aux 47 murianettois présents de faire part de leurs réflexions et de leurs questions. La métropole, les élus locaux et l'Atelier Verdance ont répondu à leurs interrogations. Ce compte-rendu retrace l'ensemble de cet échange.

Pendant la réunion, afin de recueillir les contributions des habitants, suite à cette restitution publique, le lien vers la plateforme a été transmis.

Les contributions seront prises en compte jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2024

# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

## QUESTIONS / RÉPONSES

**« Est-ce que le financement du projet va générer une augmentation de la taxe foncière ? »**

Réponse de Monsieur le Maire : Non, il n'y aura pas d'augmentation de la taxe foncière.

**« Comment l'agent d'entretien va pouvoir s'occuper de tous ces nouveaux espaces verts ? »**

La Métro est gestionnaire de certains arbres (arbres d'alignements, de voirie, etc.). La mairie entretiendra donc uniquement les espaces verts (massifs plantés : arbustes, vivaces) dont elle a la gestion.

En fonction de la capacité de gestion de la commune, la suite de l'étude sera affinée. Par exemple : toutes les surfaces ne seront pas plantées de végétaux ornementaux (prairies, semis d'herbacées simples, ...). Sur les espaces plantés, une gestion différenciée (fréquence d'entretien adaptée) pourra être appliquée.

**Est-ce que le type de végétaux est déjà choisi ?**

Non, ces choix seront faits lors des études opérationnelles. Le plan Canopée mené par Grenoble Alpes Métropole a pour but d'adapter les zones urbaines au réchauffement climatique. Elle s'appuie sur 3 stratégies :

- 1/ Préserver les arbres existants,
- 2/ Développer la canopée en plantant des arbres (l'objectif est d'atteindre 30 % de zone urbaine couverte par la canopée en 2030 et 40 % en 2050),
- 3/ Augmenter les surfaces plantées, en terme de quantité et de qualité : en désimperméabilisant (réduire les surfaces de bitume au profit d'espaces perméables) d'une part, et en diversifiant les strates végétales (basse, arbustive, arborée) et les essences d'autres part.

**À quel niveau se fera l'entrée/sortie de la rue Raffin Dugens devant l'école ?**

L'entrée et la sortie de la rue se feront sur la Route Départementale 523 (à priori par un cédez le passage). Dans cette tranche court-terme la rue conservera son fonctionnement en impasse, l'aire de retournement existante permettra de faire demi-tour.

**Une sortie par un cédez le passage ne fonctionnera pas et créera de la congestion.**

Les futurs aménagements vont permettre d'apaiser la vitesse des flux grâce aux ralentisseurs, à la réduction des largeurs de voirie et à la simplification des carrefours à feux. Ces légères congestions contribueront à l'apaisement des vitesses du centre-bourg. Le caractère de centre-bourg affirmé par des aménagements qualitatifs pour le piéton (réduction des voies, changement de revêtement) incitera également à diminuer la vitesse. Il sera donc plus facile de s'insérer sur la Route Départementale 523 puisque les voitures circuleront moins vite qu'aujourd'hui.

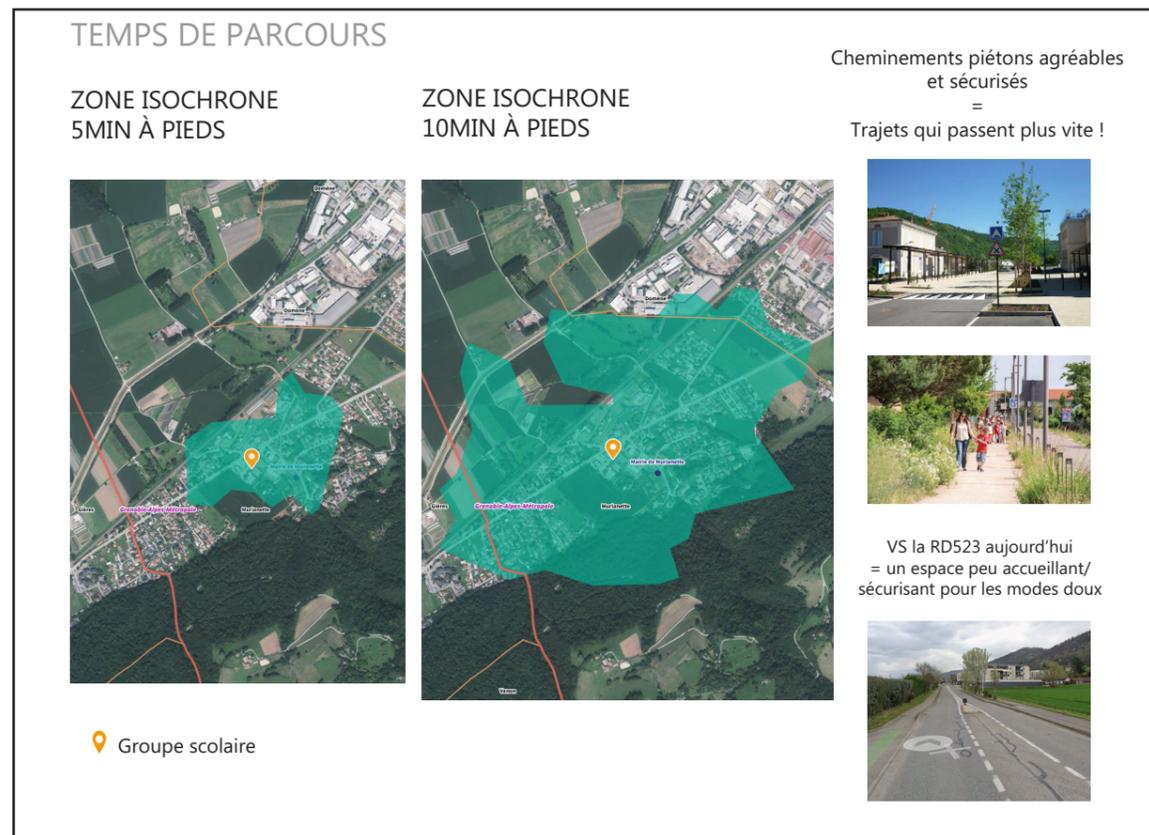
Une étude de circulation et des simulations seront également réalisées afin d'ajuster la synchronisation des phases de feux et limiter les congestions aux heures de pointes.

# RESTITUTION PUBLIQUE

## QUESTIONS / RÉPONSES

**Les personnes habitant sur les hauteurs de Murianette ne peuvent aujourd'hui pas se passer de la voiture, le projet complexifie la circulation comme c'est le cas aujourd'hui dans l'agglomération grenobloise.**

GAM présente une carte montrant les trajets qu'il est possible de faire à pied en 10mn. On peut constater que le futur centre-bourg (placette Raffin Dugens devant l'école) se trouve à moins de 10 min à pieds de l'ensemble des habitations de Murianette (hors hameaux de montagne). Actuellement, les circulations piétonnes et cycles sur la commune sont très inconfortables, peu agréables, saccadées (suite de feux, carrefour large et multiple, trottoir étroit, pentes). L'objectif de la requalification du centre-bourg de Murianette est de favoriser la circulation piétonne et cyclable en sécurisant et en rendant agréable ces moyens de déplacements. Un trajet agréable et confortable est plus reposant et passe plus rapidement !



**Ce projet va créer de la congestion, d'autant plus que la commune se densifie.**

Quand on aménage un espace public, on ne peut pas pousser les murs. On ne peut pas végétaliser, conforter l'espace piéton et offrir un espace sécurisé aux cycles, tout en gardant la place qu'occupe la voiture actuellement. L'enjeu est donc de prioriser, de donner de la place de manière raisonnée à chaque mode de déplacement. L'objectif est aussi de développer le report modal, c'est à dire, de préférer circuler à pied et à vélo plutôt que d'utiliser la voiture, à minima sur les trajets courts.

**Attention à l'entrée de la rue Raffens-Dugens. En l'état, le projet va rendre très complexe l'accès voiture.**

La question est bien prise en compte. Elle sera étudiée lors de la phase opérationnelle, notamment avec l'analyse des rayons de girations nécessaires. Cette entrée/sortie dépend aussi de l'acquisition foncière à long terme de l'emprise actuelle de BG Paysage.

**Pourquoi est-ce que l'on souhaite supprimer les feux ? Ce sera plus dangereux.**

Les feux seront moins nécessaires car les voitures rouleront moins vite grâce aux aménagements listés plus haut.

Les dernières études ont montré que les feux induisent une accélération des voitures et un flux saccadé : lorsque l'on voit le feu vert au loin, nous avons tendance à accélérer... puis à ne plus ralentir lorsqu'il devient orange voire rouge.

**Quand on arrive du chemin de la Délaisée et du chemin du ruisseau, nous n'aurons pas suffisamment de visibilité pour que ça fonctionne sans feux.**

Les études opérationnelles à la suite de ce programme permettront

# RESTITUTION PUBLIQUE

## QUESTIONS / RÉPONSES

d'affiner l'organisation de ces croisements : permettre aux voitures de s'avancer davantage, opter pour une végétation basse permettant la visibilité.

Le chemin du Ruisseau sera mis en impasse (suppression de la liaison RD523-Chemin du Ruisseau pour les voitures).

### ***Est-ce que la Route Départementale pourra tout de même laisser passer les convois exceptionnels ?***

Oui, ce sera toujours possible. Les besoins d'emprise minimale seront pris en compte dans les études menées par la suite.

Les engins agricoles pourront également passer, notamment sur chemins Avignonet et de la Délaiquée, avec des emprises de voiries dimensionnées pour répondre à ces impératifs techniques.

### ***Comment les chasse-neiges feront leur travail avec les rétrécissements de la chaussée ?***

Cela sera précisé dans la suite des études. Les emprises seront validées lors de comités techniques regroupant l'ensemble des acteurs/gestionnaires de la voirie.

### ***Un futur cheminement routier est identifié chemin de la Perrière. Un habitant signale que lorsqu'il a acheté sa maison, on lui avait dit que ce cheminement serait piéton.***

Dans l'OAP\*, l'accès à la nouvelle opération immobilière était en effet prévu par le nord. Sur les plans présentés, l'accès à l'opération est identifié par le sud. Cette remarque est bien notée et va être précisée

\*OAP Orientation d'Aménagement et de Programmation : permettent de renforcer la qualité et la cohérence des projets d'aménagement, notamment sur les secteurs à urbaniser dont la collectivité n'a pas la maîtrise foncière.

dans la suite de l'étude, et dans le travail avec le promoteur.

L'enjeu premier est de limiter les flux de véhicules sur le futur centre-bourg et cet enjeu ne pourra être atteint qu'en reportant les flux ailleurs. Cette demande nécessite d'attendre les résultats de l'étude sur le bassin afin de confirmer la possibilité ou non d'un nouvel accès RD523-Raffin Dugens au sud des logements Seconde Nature (long-terme).

### ***Pourquoi rien ne va être fait sur la montée du Champ de la Vigne ? Traiter cet espace permettrait d'apaiser la circulation et permettre aux gens qui viennent par exemple du chemin des Petiots de venir à pied ou à vélo.***

Dans le cadre de l'étude, le secteur intégrait cette montée. Cet espace étant très contraint (voirie étroite et ruisseau torrentiel), et ne permettant pas de créer une nouvelle centralité, ce secteur de projet a été écarté. Mais il faut en effet permettre aux modes doux de s'y déplacer de façon confortable, et une intervention ponctuelle pourra être réfléchi sur ce secteur en accompagnement du programme présenté.

### ***Quand on se déplace en fauteuil, il n'est pas possible de prendre le chemin qui passe derrière la marelle ni le trottoir du passage piéton posé récemment par la Métropole.***

Un signalement a été fait sur ce sujet.

### ***Il a été mentionné qu'un travail sera fait sur les commerces. Qu'en est-il concrètement ?***

Dans le projet, on envisage l'implantation de commerces de l'autre côté de la voirie.

Pour les commerces actuels, la zone bleue permet de limiter la durée du stationnement et donc, favoriser la rotation des usagers de commerces.

# RESTITUTION PUBLIQUE

## QUESTIONS / RÉPONSES

Suite aux études opérationnelles, on pourrait éventuellement envisager de créer du stationnement minute là où les cars scolaires se garent actuellement (selon les girations des cars et besoins).

Si le projet ne permet finalement pas d'installer de nouvelles places de stationnements à la place de BG paysage ou du bassin de rétention, les stationnements situés sur la rue Raffin Dugens du côté des logements Seconde Nature seront maintenus (long terme).

***Du stationnement sauvage continue d'être fait sur le petit rond-point et la zone bleue n'est pas respectée, car il n'y a pas suffisamment de possibilités de stationnement.***

Si on veut créer un espace public convivial et rassembleur, il faut trouver de la place. On peut prendre l'exemple de la place de la République à Gières.

En limitant le confort des usagers de voitures, on incite de fait les automobilistes à faire leurs déplacements de courtes durée à pied ou à vélo.

De plus, le projet va rendre les cheminements piétons et cycles plus agréables et sécurisés, donc le temps de trajet sera encore plus agréable.

***On veut diminuer la place de la voiture, mais on ne crée pas une tarification qui incite à prendre les transports en commun.***

On prend note de cette remarque. On informe toutefois que la fréquence des bus à Murianette a été augmentée depuis septembre 2024.

***A l'heure de la dépose des enfants, les parkings sont déjà plein.***

Un dépose-minute va être mise en place, surtout à destination des usagers lointains (hameaux de montagne).

L'enjeu est également que les parents qui le peuvent amènent leurs enfants à pieds ou vélo à l'école. L'aménagement global va inciter à cela.

***Pourquoi on n'a pas supprimé complètement la circulation sur la rue Raffin-Dugens, et mis un parking à l'entrée ?***

La vision à long terme tend vers cela, mais il faut prendre en compte l'accès aux opérations immobilières et les résultats de l'étude sur le bassin.

***Comment le car scolaire va-t-il faire pour entrer ?***

Aujourd'hui le car scolaire bénéficie de deux emplacements, qu'il utilise au gré des besoins pour éviter les demi-tours complexes sur la RD523 (Route Départementale).

Dans un but de gagner de la place, de la qualité pour le futur centre-bourg, nous souhaitons fusionner ces deux emplacements en un seul. Les études de girations de cars (sortie de Raffin Dugens ou demi-tour au carrefour Avignonet-RD523) seront prises en compte lors des phases opérationnelles afin de dégager de l'espace pour d'autres usages (stationnement minute, plantation d'arbres, piste cyclable, ...).

***Comment peut-on faire un projet sans savoir ce que va devenir BG Paysage et le bassin de rétention ?***

Nous travaillons en phase court-terme sur des secteurs où les aménagements conviennent qu'importe les résultats de l'étude du bassin et du départ éventuel de BG Paysage. Le scénario long terme est cependant dépendant de ces résultats et le dessin sera adapté selon l'avancement des données.